



RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS DE RAP HIP-HOP

QUI PEUT PRÉSENTER DES COMPÉTITEURS :

Seulement les membres (actifs et associés) de l'A.C.R. HIP-HOP ont le droit de présenter des compétiteurs.

1. MUSIQUE

- 52 à 56 bpm

N.B. Le choix musical ne peut être personnalisé.

Aucune musique ne peut être sélectionnée de manière à favoriser une école en particulier. Le choix musical doit être neutre.

2. COSTUME

Il est maintenant permis de porter des jeans lors d'une compétition.

Il est, par contre interdit de porter des vêtements affichant la publicité d'une école de danse.

Ceci est également applicable lors de la remise des trophées.

La tenue vestimentaire devra être respectée.

La tenue des filles se doit d'être décente. (j-string apparents, brassières osées interdits)

Aucun objet ne devra être jeté par terre lors d'une chorégraphie.

3. CATÉGORIES

- bout de chou 0 - 7 ans
- juvénile 8 – 11 ans
- junior 12 – 16 ans
- jeune adulte 17 – 29 ans
- adulte 30 – 39 ans
- adulte 40 ans et +

Après entente avec le représentant du Comité de danse sociale (C.D.S.), un danseur qui se trouve inscrit seul dans une classe d'une catégorie peut se présenter et être jugé dans une catégorie différente, s'il le désire, selon les normes suivantes :

1. De bout choux à juvénile
2. De juvénile à junior
3. Junior, jeune adulte et adulte 30-39 ans et 40 ans et +; la fusion des âges peut s'effectuer dans tous les sens.



RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS DE RAP HIP-HOP

Équipe :

L'âge moyen des danseurs détermine la catégorie d'une équipe, en tenant compte des années, mois et jours. Le calcul d'âge pour déterminer la catégorie est effectué à la date de la compétition de l'équipe.

Calcul d'âge :

Tout au long de la saison, l'âge est également recalculé à la date de la compétition en cours. Advenant une majoration de l'âge, le danseur ou l'équipe devra immédiatement choisir de changer de catégorie d'âge ou attendre la saison suivante et, maintenir ce choix pour la saison en cours.

4. LES CLASSES

-Invitation : (non membres de la Fédération) Figure 1 à 12 Bronze, après une 3^{ième} première place, doit changer de classe, après une saison de compétition, le danseur doit changer de classe

- Débutant : figure 1 à 12 Bronze

- Bronze : figure 1 à 18

- Argent : standard de bronze et style libre incluant des variations exécutées avec pied ou main au sol.

- Or : style ouvert (3 trucs par ronde permis) exemple : dos, fesses, tête, etc.

-Or élite :style ouvert (aucune restriction) exemple : dos,fesses,tête,etc.

P.S. «Trucs» : pour les classes argent et or, un maximum de trois (3) «trucs» par ronde sera permis.

- Équipe : 2 ou 3 personnes en suivant les classes comme individuel.

- Top équipe : 4 à 6 personnes, aucune catégorie d'âge, toutes classes confondues.

- Équipe spectacle : 6 personnes et +, aucune catégorie d'âge, toutes classes confondues.

Argent, or, équipe et top équipe, le règlement des «trucs» s'applique comme pour les classes individuelles.

5. RESTRICTIONS

Dans une compétition, chaque danseur doit se présenter dans une seule classe lors d'un événement (excluant top équipe). Dès que le danseur participe à une classe, il ne peut plus désormais se présenter dans une classe inférieure.



RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS DE RAP HIP-HOP

6. CARTE DE COMPÉTITEUR

Tout compétiteur doit être en possession de sa carte de compétiteur dix (10) jours avant la tenue de l'événement. La carte est émise par la Fédération Loisirs-Danse du Québec et contrôlée par le Comité de danse sociale. Une preuve d'âge doit être fournie (photocopie de la carte d'assurance maladie ou baptistère).

Amateur : 5,00 \$

Fédération des loisirs-danse du Québec (F.L.D.Q.)
a/S Comité de danse sociale
4545, avenue Pierre-de-Coubertin
C.P. 1000, Succursale "M"
Montréal (Québec)
H1V 3R2
Tél. : (514) 252-3029
FAX : (514) 251-8038

7. ANNÉE DE RÉFÉRENCE

L'année de compétition s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin.

8. SANCTION

Toutes les compétitions de Rap organisée lors d'une compétition de danse sociale ou internationale doivent être sanctionnées par l'Association Canadienne de Rap HIP-HOP et tenir compte des catégories et règlements de celle-ci. Un pénalisateur mandaté par le C.A. de l'A.C.R HIP-HOP doit être présent lors de la compétition.

Toute personne ou organisme désirant organiser une compétition en RAP doit au préalable faire une demande écrite à l'A.C.R HIP-HOP afin d'obtenir la sanction nécessaire à la tenue de cette compétition, l'organisateur devra faire parvenir un chèque au montant de 50,00 \$ à l'A.C.R.HIP-HOP pour les frais inhérents à la sanction. De plus, il devra s'assurer qu'un représentant de l'A.C.R.HIP-HOP sera présent à cet événement.

Association Canadienne de Rap HIP-HOP
Trésorière, Josée Fausse
12, rue Tétro
Granby (Québec) J2G 9H8
Tél. : 450-777-3574



RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS DE RAP HIP-HOP

Juges: il est suggéré aux organisateurs d'engager des juges connaissant le hip-hop.

9. ORGANISATEURS DE COMPÉTITION

L'organisateur d'une compétition de Rap doit respecter les classes et catégories mentionnées dans les règlements de compétitions de l'A.C.R HIP-HOP.

Avant la tenue de sa compétition, un représentant mandaté par F.L.D.Q. devra avoir vérifié l'admissibilité des danseurs dans chaque niveau de chacune des catégories. Cette vérification sera faite avant même que les compétiteurs puissent être en possession de leur numéro de compétition (dossard).

Les organisateurs d'une compétition se doivent de fournir des salles d'habillage convenables et distinctes pour les femmes et les hommes.

Avant chaque compétition, le maître de cérémonie informera le public du niveau de la catégorie d'âge des compétiteurs et de la ronde de cette compétition. Lors de compétitions juvéniles et juniors, les résultats devraient être présentés à une heure raisonnable.

L'organisateur devra s'assurer d'avoir au moins 1 juge pénalisateur reconnu par l'ACR HIP-HOP, à sa compétition. Ce ou ces juges doivent faire partie de la liste remise par l'Association Canadienne de Rap Hip-Hop. (voir la liste à l'article 10).

10. PÉNALITÉS

Lorsqu'il y a pénalité, un danseur est appelé à l'avant. Il sera averti qu'il devra changer sa chorégraphie pour le prochain événement ou la prochaine compétition auquel il participera.

Les variations en niveau bronze doivent être divisées en minimum 4 temps suivant le standard sinon il y aura pénalité.

LISTE DES JUGES PÉNALISATEURS POUR LA SAISON 2008-2009

Daniel Moreau
Yanick Rondeau
André Boissonneault
Josée Fausse
Diane Beaulieu